

Plâtrier

Rapport d'analyse de profession

Juin 2009



Commission
de la construction
du Québec

Ce rapport vise à décrire le plus justement possible le métier de plâtrier, tel qu'il est exercé actuellement dans l'industrie de la construction au Québec. Il est le compte rendu des discussions tenues par un groupe de travailleurs réunis pour l'occasion et qui ont été recommandés à la Commission de la construction du Québec par les partenaires de l'industrie pour leur expertise du métier.

L'analyse de profession est une première étape dans la définition des compétences exigées pour exercer le métier. Ce rapport devient l'un des outils de référence et d'aide à la décision utilisés par la Commission à des fins pédagogiques et d'apprentissage.

Le présent rapport n'engage en rien la responsabilité de la Commission. Il n'a aucune portée juridique et se veut le reflet des discussions tenues à la date de l'atelier d'analyse.

ÉQUIPE DE PRODUCTION

La Commission de la construction du Québec aimerait remercier l'équipe de production pour la réalisation de cette analyse de profession.

Responsabilité

Jean Mathieu

Chef de section

Commission de la construction du Québec

Coordination

Manon Chiasson

Chargée de projet

Commission de la construction du Québec

Abraham Niziblian

Conseiller en formation

Commission de la construction du Québec

Animation de l'atelier et rédaction de la version validée du rapport

Claude Paré

Consultant en formation

Paré consultants associés

Prise de notes et rédaction de la première version du rapport

Elisabeth Szöts

Consultante en formation

Solution formation-conseil

Soutien à la réalisation

Christian Houyon

Plâtrier, expert de contenu

Hugo Tremblay

Conseiller en formation

Commission de la construction du Québec

Révision linguistique

Féminin Pluriel

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

REMERCIEMENTS

La production du présent rapport a été rendue possible grâce à la collaboration et à la participation de nombreuses personnes. La Commission de la construction du Québec (CCQ) tient à souligner la qualité des renseignements fournis par les personnes consultées et à remercier de façon particulière les plâtriers qui ont si généreusement accepté de participer à l'atelier d'analyse de leur métier. Il s'agit des personnes suivantes :

Pierre Allegrezza

Plâtrier

Montréal

Roger Jean

Plâtrier

Saint-Eustache

Stéphane Bidegaré

Plâtrier

Montréal-Nord

André Leblanc

Plâtrier

Shipshaw

Guy Brassard

Plâtrier

Blainville

Sébastien Lessard

Plâtrier

Sainte-Julie

Bernard Claveau

Plâtrier

Saint-Fulgence

Louis Mercure

Plâtrier, entrepreneur

Sainte-Sophie

Éric Cimon

Plâtrier

Québec

Yvan Soucy

Plâtrier

Saint-Léonard

Gabriel Grondin

Plâtrier

Tring Jonction

Luc Turcotte

Plâtrier

Richelieu

Les personnes suivantes ont assisté à la rencontre à titre d'observateurs :

Marie-Josée Aubert

Conseillère en prévention

ASP Construction¹

Yvon Lehouillier

Responsable de secteur de formation

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Hugo Tremblay

Conseiller en formation

Commission de la construction du Québec

Patrick Charles

Conseiller en mesure et évaluation

Commission de la construction du Québec

La CCQ tient à remercier de façon particulière la Commission de la santé et de la sécurité du travail et l'ASP Construction ainsi que leur représentante, Mme Marie-Josée Aubert, pour leur collaboration à la production des grilles relatives à la santé et à la sécurité du travail jointes au présent rapport.

1. Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction.

APPROBATION

Ce rapport d'analyse de profession a été lu et approuvé par les instances de la Commission de la construction du Québec et les personnes suivantes, aux dates mentionnées ci-dessous.

Sous-comité professionnel plâtrier

27 janvier 2011

Louis Mercure

Association de la construction du Québec

Paul-André Reinhardt

Association de la construction du Québec

Christian Falardeau

Association des entrepreneurs en construction du Québec

Claudia Bernard

Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec

Gabrielle Maheux

Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec

Yvan Bertrand

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – International

Jean-Guy Lévesque

Centrale des syndicats démocratiques – Construction

Guy Fuentes

Confédération des syndicats nationaux – Construction

Roger Poirier

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Construction

Mario Trépanier

Syndicat québécois de la construction

Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

10 février 2011

Conseil d'administration

23 février 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER	3
1.1 DÉFINITION DU MÉTIER.....	3
1.2 APPELLATIONS D'EMPLOI	3
1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ	4
1.4 CHAMP D'EXERCICE	5
1.5 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION.....	6
1.6 CONDITIONS DE TRAVAIL.....	6
1.7 ORGANISATION DU TRAVAIL.....	10
1.8 CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	10
1.9 PLACE DES FEMMES DANS LE MÉTIER	12
1.10 PERSPECTIVES DE CARRIÈRE	12
1.11 PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DU MÉTIER	13
1.12 NORMES ENVIRONNEMENTALES.....	13
2. DESCRIPTION DU TRAVAIL	15
2.1 TÂCHES ET OPÉRATIONS	15
2.2 OPÉRATIONS ET PRÉCISIONS.....	19
2.3 CONDITIONS DE RÉALISATION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE	21
2.4 FONCTIONS.....	27
3. DONNÉES QUANTITATIVES SUR LES TÂCHES	29
3.1 OCCURRENCE DES TÂCHES	29
3.2 TEMPS DE TRAVAIL.....	30
3.3 IMPORTANCE DES TÂCHES ET DIFFICULTÉ DE RÉALISATION	31
4. CONNAISSANCES, HABILITÉS ET ATTITUDES.....	33
4.1 CONNAISSANCES.....	33
4.2 HABILITÉS.....	34
4.3 ATTITUDES.....	36
5. SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION.....	37
ANNEXES	
Annexe 1 Matières premières, outillage et équipement.....	41
Annexe 2 Grille des éléments en santé et sécurité au travail	53

Liste des tableaux

2.1	Tâches et opérations.....	17
2.2	Précisions sur les tâches.....	19
2.3	Conditions de réalisation.....	21
2.4	Critères de performance	24
3.1	Occurrence des tâches	29
3.2	Temps de travail alloué aux tâches.....	30
3.3	Importance et difficulté des tâches	32
A.1	Matières premières, outillage et équipement	42
A.2	Description des sources de danger.....	53
A.3	Sources de danger par tâche et opération.....	55

INTRODUCTION

Au début de l'année 2009, la Direction de la formation professionnelle de la Commission de la construction du Québec (CCQ) amorce une opération d'envergure qui vise la révision des analyses de profession² de l'ensemble des métiers du domaine de la construction.

Nombre de raisons amènent la CCQ à entreprendre cette opération, en particulier :

- le projet de réforme du régime d'apprentissage et de la gestion de la main-d'œuvre du domaine de la construction, et la conception éventuelle de carnets d'apprentissage qualitatifs, lesquels exigent une description détaillée de chaque métier;
- le fait que la plupart des analyses de profession³ du secteur de la construction aient été réalisées entre 1987 et 1991 et n'aient pas été revues depuis;
- la mise à jour des banques de questions d'examen de qualification professionnelle;
- la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Ces aspects témoignent de la nécessité d'actualiser les analyses de profession dans le but d'obtenir un profil provincial actuel et complet des différents métiers.

L'analyse de profession des plâtriers s'inscrit dans ce contexte⁴. Elle vise à décrire ce métier tel qu'il est exercé actuellement dans l'industrie de la construction. Le présent rapport a été rédigé dans le but de colliger et d'organiser l'information recueillie lors de l'atelier d'analyse de profession tenu à Laval les 27 et 28 avril 2009.

On vise par cette analyse à tracer le portrait du métier (tâches et opérations) et de ses conditions d'exercice, ainsi qu'à cerner les habiletés et les comportements qu'il requiert. Le rapport de l'atelier d'analyse de profession est le reflet fidèle du consensus établi par le groupe de participants. Un effort particulier a été fait pour que, d'une part, toutes les données recueillies à l'atelier se retrouvent dans ce rapport et que, d'autre part, ces données reflètent fidèlement la réalité du métier analysé.

2. Les termes « profession » et « métier » sont considérés comme synonymes.

3. Appelées à l'époque « Analyses de la situation de travail ».

4. Cette analyse de profession a été réalisée selon le *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*, produit en 2007 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Direction générale de la formation professionnelle et technique) et la Commission des partenaires du marché du travail, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU MÉTIER

1.1 DÉFINITION DU MÉTIER

Selon le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction (ann. A, groupe VI, art. 16), le terme « plâtrier » désigne :

[...] toute personne qui :

- a) pose à la truelle ou à la machine des enduits calcaires, tels que plâtre, célérité, mortier, ciment, composition métallique, stuc ou autres succédanés;
- b) fixe les moulures d'arrêt des coins métalliques (chanfreins) ou autres, et les accessoires reliés à ces travaux;
- c) fait le tirage et le remplissage des joints de planches murales de gypse;
- d) exécute les travaux de moulure de plâtre et fait le coulage et la pose des ornements.

À la suite de la lecture de la définition ci-dessus, les participants à l'atelier d'analyse de profession ont affirmé à l'unanimité ne pas comprendre la signification des termes « célérité » et « composition métallique ».

1.2 APPELLATIONS D'EMPLOI

Lors de l'atelier, les appellations suivantes pour décrire le métier ont été présentées aux participants :

- plâtrier
- plâtrier-décorateur
- plâtrier de finition
- plâtrier de revêtements extérieurs
- plâtrier-mouleur
- plâtrier ornemaniste

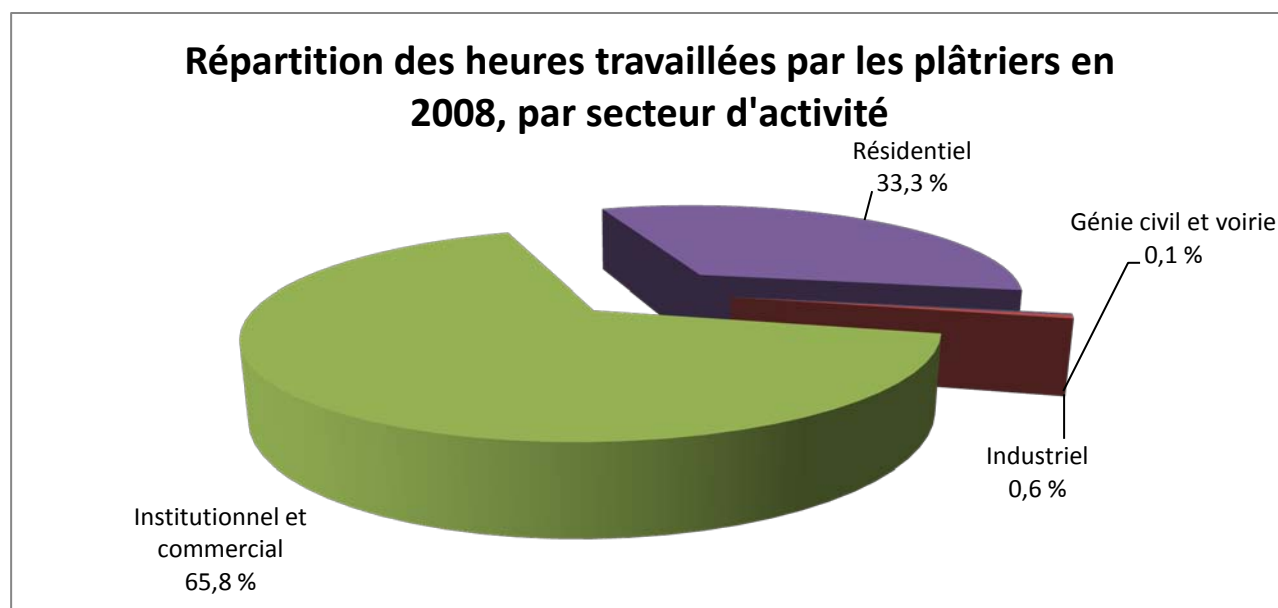
Les participants consultés ne s'identifient pas aux appellations présentées, à l'exception de « plâtrier » et « plâtrier de revêtements extérieurs ».

En milieu de travail, les plâtriers sont parfois désignés par des titres qui font référence à un aspect du métier en particulier. Ainsi, il est fréquent de retrouver l'appellation « plâtrier » suivie d'une sous-spécialité, comme « plâtrier-poseur d'enduits acryliques » ou « plâtrier-tireur de joints ». De façon générale, on utilise le titre « plâtrier » lorsque la personne est en mesure d'effectuer toutes les tâches du métier, bien que certaines tâches soient moins fréquentes que d'autres.

Dans le présent rapport, l'appellation retenue est celle de « plâtrier », puisqu'elle est utilisée dans le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les plâtriers sont actifs dans les quatre secteurs de l'industrie de la construction, mais à des degrés très différents. Le schéma suivant illustre la répartition du temps de travail de l'ensemble des plâtriers au Québec dans les quatre secteurs pour l'année 2008⁵.



Lorsque questionnés sur les données présentées, les participants se disent surpris par le faible pourcentage d'activité dans le secteur industriel. Ils croient que ces données ne reflètent pas tout à fait la réalité actuelle.

5. Données compilées par la Commission de la construction du Québec.

Des données telles que 60 % dans le secteur institutionnel et commercial, 5 % dans le secteur industriel et 35 % dans le secteur résidentiel reflèteraient mieux, à leur avis, la répartition du temps de travail des plâtriers dans les différents secteurs.

Représentativité des participants

Les treize plâtriers présents à l'atelier travaillent dans le secteur institutionnel et commercial. Sur l'ensemble des participants, un seul travaille dans le secteur industriel, quatre travaillent fréquemment dans le secteur résidentiel, tandis que quatre autres disent y travailler seulement à l'occasion. Aucun de ces participants ne travaille dans le secteur génie civil et voirie.

SECTEURS	Nombre de participants qui travaillent dans chaque secteur
Institutionnel et commercial	13 sur 13
Industriel	1 sur 13
Génie civil et voirie	0 sur 13
Résidentiel	4 sur 13 (fréquemment), 4 sur 13 (rarement)

1.4 CHAMP D'EXERCICE

Le champ d'exercice du métier est l'industrie de la construction. La Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) définit ainsi la construction :

[...] les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments et d'ouvrages de génie civil exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'œuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol;

En outre, le mot « construction » comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, les déplacements des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlements.

Parmi les métiers connexes au travail des plâtriers, les participants ont fait mention de ceux de peintre et de cimentier-applicateur.

1.5 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Les plâtriers de l'industrie de la construction sont assujettis :

- à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., c. R-20);
- au *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* (R-20, r.6.2);
- aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie de la construction;
- au Code national du bâtiment (CNB);
- au Code de construction du Québec, chapitre I, « Bâtiment »;
- à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c.S-2.1);
- au *Code de sécurité pour les travaux de construction* (R.Q. c. S-2.1, r.6).

1.6 CONDITIONS DE TRAVAIL

Les données qui suivent donnent un aperçu général des conditions et du contexte de travail des plâtriers, commentés par les participants à l'atelier de l'analyse de profession. Il faut se référer aux quatre conventions collectives des secteurs de l'industrie de la construction pour avoir des informations à jour, complètes et ayant une portée juridique.

Salaire⁶

Le salaire annuel moyen d'un plâtrier compagnon était de 28 711 \$ en 2008. Le salaire horaire d'un plâtrier compagnon varie selon le secteur d'activité et l'annexe de salaire applicable.

Voici le salaire d'un compagnon pour un horaire de jour, au 26 avril 2009 :

- | | |
|--|----------|
| • Génie civil (annexe D) : | 31,11 \$ |
| • Industriel (annexe B), et institutionnel
et commercial (annexe C) : | 31,03 \$ |
| • Résidentiel lourd (annexe R1) : | 31,10 \$ |
| • Résidentiel léger (annexe R) : | 28,29 \$ |

6. Les données relatives au salaire sont extraites des conventions collectives 2007-2010 des quatre secteurs de l'industrie de la construction du Québec.

Vacances et congés⁷

Un congé annuel obligatoire de quatre semaines de vacances par année, deux en été et deux en hiver à des périodes fixes déterminées dans les conventions collectives, constitue la règle générale dans l'industrie de la construction. Afin de ne pas pénaliser les employeurs et les salariés aux prises avec des contraintes particulières, les quatre conventions collectives de l'industrie prévoient certaines possibilités de modifier les périodes de vacances de la règle générale.

À ces périodes de vacances s'ajoutent huit congés fériés chômés ainsi qu'une somme forfaitaire pour les congés de maladie non autrement rémunérés.

Régime de retraite

Les travailleurs de l'industrie de la construction participent à un régime de retraite. Ils conservent leur droit de participation à ce régime durant toute leur carrière dans la construction, et ce, même s'ils changent d'employeur, de métier ou de secteur.

Assurances

Le régime d'assurance collective (médicaments, maladie, invalidité, décès) est entièrement payé par les employeurs. Les travailleurs (et leur famille, le cas échéant) y ont droit tant qu'ils demeurent actifs dans l'industrie de la construction et pour autant qu'ils travaillent le nombre d'heures exigé, qu'ils changent ou non d'employeur.

Exigences physiques

Le travail des plâtriers requiert :

- une bonne forme physique et de la souplesse, pour travailler dans des positions parfois difficiles;
- beaucoup d'endurance physique, notamment pour effectuer des travaux au plafond pendant de longues périodes;

7. Les données relatives aux vacances et congés, au régime de retraite et aux assurances sont extraites du document suivant, publié en 2009 par la Commission de la construction du Québec (CCQ) : *La construction au Québec : c'est bien plus payant !* Certaines précisions ont été apportées à la suite des commentaires émis par la Direction de l'application des conventions collectives de la CCQ.

- de la force physique, pour monter les échafaudages dans des endroits difficiles d'accès tels que les cages d'escalier, pour transporter les seaux contenant les produits ou pour tenir le porte-mortier d'une seule main, ce qui affaiblit le bras avec le temps;
- de la dextérité manuelle, pour la manipulation de l'outillage tel que la truelle, et de la sensibilité tactile, pour évaluer le fini des surfaces;
- une bonne capacité d'adaptation à différentes conditions climatiques (humidité, froid, chaleur).

Facteurs de stress

Parmi les facteurs pouvant engendrer du stress en milieu de travail, les participants ont mentionné le respect des échéanciers malgré des délais de production parfois irréalistes, la rapidité d'exécution pour compenser les contraintes de temps dues aux retards accumulés sur le chantier, la grande variété de situations rencontrées, les imprévus fréquents et la nécessité de s'y adapter.

Les problèmes liés au choix, à la préparation et à l'adhérence des matériaux, l'environnement souvent bruyant, les risques de blessures musculaires, le travail en hauteur ainsi que les conditions climatiques difficiles sont d'autres éléments qui génèrent du stress.

Les participants ont mentionné que la coordination de leur travail avec l'intervention d'autres corps de métiers s'avère aussi une source de stress importante, puisqu'ils sont les derniers à intervenir sur le chantier avant l'entrée en jeu des peintres. Les plâtriers doivent souvent corriger ou rectifier les travaux effectués précédemment sur le chantier par d'autres travailleurs. Ainsi, ils sont appelés à effectuer de nombreuses réparations avant d'exécuter leurs tâches, ce qui, par la même occasion, augmente leur charge de travail. Ils mentionnent que le calcul de leur temps de travail ne tient pas compte de ce supplément. De plus, ils font souvent face à un manque d'équipement sur les lieux de travail.

Les participants déplorent les relations parfois difficiles avec les autres corps de métiers. Ils sont tous d'avis que leur métier n'est pas suffisamment considéré et valorisé par les employeurs, les contremaîtres, les clients et les autres travailleurs du secteur de la construction.

Finalement, le stress peut être aussi dû en partie à la pression exercée par certains employeurs pour supporter des conditions de travail difficiles. Les plâtriers n'osent pas se plaindre, de crainte de se faire remplacer par d'autres travailleurs.

Principales motivations à exercer le métier

Malgré un contexte de travail qui peut être difficile, des participants présents à l'atelier soulignent leur motivation à exercer leur métier dans la satisfaction du travail bien accompli et dans les conditions de travail avantageuses, telles que les vacances, le régime de retraite et le salaire.

Autonomie

Les plâtriers travaillent généralement seuls pour effectuer les tâches liées au tirage de joints et aux réparations. Le travail s'effectue davantage en équipe en ce qui a trait aux autres tâches, telles que la pose d'enduits acryliques, le crépissage des surfaces et la pose de moulures. Une certaine supervision est requise pour la préparation du matériel et la vérification de besoins spécifiques.

Selon la taille de l'entreprise, les plâtriers peuvent être supervisés par un chef d'équipe ou un responsable spécialisé dans la pose de systèmes intérieurs. Les participants déplorent cependant la méconnaissance de ce dernier quant au travail des plâtriers.

Polyvalence

Le travail des plâtriers exige de la polyvalence, en raison de la variété des tâches et des opérations qu'ils effectuent.

Horaires de travail

Une semaine de travail de 40 heures du lundi au vendredi constitue la règle générale dans tous les secteurs de l'industrie de la construction. La limite quotidienne est de 8 heures par jour sauf dans le résidentiel léger où elle peut être de 10 heures au maximum à l'intérieur d'une semaine de 40 heures.

Afin de ne pas pénaliser les employeurs et les salariés aux prises avec des contraintes particulières, les quatre conventions collectives de l'industrie prévoient de nombreuses possibilités de modifier l'horaire de la règle générale : horaire comprimé, déplacement d'horaires, reprise de temps dans le résidentiel léger, etc. Ces horaires particuliers confèrent une flexibilité aux horaires en vigueur dans l'industrie de la construction.

1.7 ORGANISATION DU TRAVAIL

Les participants ont comparé les caractéristiques de l'organisation du travail du secteur résidentiel à celles du secteur commercial et industriel. Selon eux, l'organisation du travail est généralement moins structurée dans le secteur résidentiel. Puisque les clients changent souvent d'idée, les imprévus sont très fréquents, et les équipes de travail sont moins bien encadrées.

1.8 CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour obtenir le certificat de compétence apprenti du métier, toute personne doit d'abord⁸ :

- fournir la preuve qu'elle est âgée d'au moins 16 ans;
- fournir son numéro d'assurance sociale;
- fournir l'adresse de son domicile;
- présenter son attestation de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*;
- payer les frais exigibles;
- indiquer l'association syndicale à laquelle elle désire adhérer.

De plus, la personne qui a obtenu son diplôme d'études professionnelles (DEP) en plâtrage devra, pour avoir accès aux chantiers de construction⁹ :

- présenter la version originale de son relevé de notes ou relevé des apprentissages attestant la réussite du programme d'études professionnelles en plâtrage;
- présenter une garantie d'emploi d'un employeur enregistré à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures, échelonnées sur une période d'au plus trois mois consécutifs.

8. Source : http://www.ccq.org/E_CertificatsCompetence/E02_Apprenti.aspx?sc_lang=fr-CA&profil=GrandPublic.

9. Source : http://www.ccq.org/E_CertificatsCompetence/E02_Apprenti/E02_3_CandidatDiplome.aspx?sc_lang=fr-CA&profil=GrandPublic.

Bien que l'industrie de la construction privilégie l'accès au métier à des diplômés, il peut survenir des périodes de pénurie de main-d'œuvre où il devient nécessaire de permettre l'accès au métier de plâtrier à des non-diplômés. Ainsi, un candidat non diplômé est admissible à l'obtention d'un certificat de compétence apprenti seulement en cas de pénurie de main-d'œuvre et doit¹⁰ :

- fournir la preuve qu'il possède les préalables scolaires du programme menant au DEP dans le métier visé par la demande ou s'engager à suivre la formation nécessaire à l'obtention de ces préalables en signant une lettre de consentement;
- présenter une garantie d'emploi lors d'une ouverture de bassin par un employeur enregistré à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures, échelonnées sur une période d'au plus trois mois consécutifs¹¹.

L'apprenti plâtrier doit effectuer 3 périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale, dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier. Pour l'apprenti plâtrier ayant obtenu son DEP, un crédit de 810 heures sera versé à son carnet d'apprentissage¹².

Outre la formation en établissement ou en situation d'apprentissage, certaines caractéristiques sont recherchées par les employeurs lorsqu'ils engagent de nouveaux plâtriers. La liste¹³ qui suit en présente les principales mentionnées par les participants :

- la qualité du travail
- l'efficacité
- la vaillance
- l'honnêteté
- la fiabilité (régularité du travail)
- la propreté de l'outillage (coffre à outils, truelle, etc.)
- une présentation personnelle soignée

10. Source : http://www.ccq.org/E_CertificatsCompetence/E02_Apprenti/E02_6_CandidatNonDiplome.aspx?sc_lang=fr-CA&profil=GrandPublic.

11. Dans les 14 jours ouvrables suivant la date de réservation d'une place autorisée par l'employeur en situation de pénurie de main-d'œuvre et d'ouverture de bassin, la CCQ devra avoir reçu le dossier complet de la personne salariée, afin de pouvoir délivrer le certificat de compétence demandé.

12. Source : http://www.ccq.org/F_Formation/F03_MesuresIncitatives/F03_2_CreditsHeures.aspx?sc_lang=fr-CA&profil=Syndicales.

13. Cette liste n'est pas présentée par ordre d'importance.

- la ponctualité
- l'aptitude au travail d'équipe
- la stabilité

1.9 PLACE DES FEMMES DANS LE MÉTIER

L'article 126.0.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction traite de l'accès aux femmes à l'industrie de la construction : « La Commission doit élaborer, après consultation de la Commission des droits de la personne, des mesures visant à favoriser l'accès, le maintien et l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail dans l'industrie de la construction. »

Par ailleurs, selon la CCQ¹⁴, la proportion de femmes actives dans le métier de plâtrier était de 4 % (123 femmes sur 3 092 plâtriers) en 2008.

Même si le métier est accessible aux femmes, les participants consultés confirment qu'elles sont peu nombreuses à le pratiquer. Celles qui s'y engagent ne l'exercent pas longtemps, soit en moyenne de six mois à trois ans. Selon les participants, leur hésitation à s'engager dans le métier peut s'expliquer par la crainte de ne pas avoir la force et l'endurance physique nécessaires.

1.10 PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les perspectives de carrière des plâtriers sont assez variées. Ceux qui désirent évoluer dans leur carrière peuvent éventuellement devenir entrepreneurs, représentants syndicaux, inspecteurs, enseignants, ou encore représentants de produits et de matériaux.

14. Commission de la construction du Québec, *Carrières construction*, édition 2009-2010, p. 61.

1.11 PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DU MÉTIER

Selon les participants, les perspectives de travail seront bonnes tant qu'il y aura des besoins en matière de construction. Cependant, ils ont manifesté une certaine inquiétude quant aux conditions de travail de plus en plus exigeantes sur les chantiers. Bien que les avis soient partagés et que certains ont une vision quelque peu négative du métier, d'autres participants apprécient beaucoup ce travail et estiment qu'il s'agit d'un métier intéressant, puisqu'il permet de travailler tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qu'il fait appel à la créativité, qu'il donne l'occasion d'être en relation avec d'autres personnes et qu'il offre des conditions de travail avantageuses.

Les participants ne prévoient pas de changements importants au regard des techniques de travail, des outils ou des matériaux dans les prochaines années, sauf en ce qui a trait à la pose de membranes liquides sur des surfaces extérieures de bâtiments. Ils considèrent que l'introduction de ces enduits au Québec pourrait entraîner une augmentation des heures de travail pour le plâtrier.

1.12 NORMES ENVIRONNEMENTALES

Pour le moment, l'impact des normes environnementales se fait peu sentir dans l'exercice du métier. Toutefois, des participants constatent quelques initiatives quant à la récupération des matériaux et des produits ainsi que quelques modifications dans la composition de certains produits, mais ces actions ou changements n'affectent pas le travail du plâtrier.

2. DESCRIPTION DU TRAVAIL

2.1 TÂCHES ET OPÉRATIONS

Liste des tâches

La liste des tâches et des opérations issue de l'analyse de la situation de travail des plâtriers menée en 1989¹⁵ a d'abord été présentée aux participants. Des modifications ont été apportées, de manière à refléter l'exercice du métier des plâtriers en 2009. Notons que l'ordre dans lequel les tâches sont présentées ne reflète pas nécessairement leur importance dans le métier.

Tâche 1	Tirer les joints
Tâche 2	Ragrée ¹⁶ une surface
Tâche 3	Glaiser une surface
Tâche 4	Poser des enduits acryliques
Tâche 5	Crépir les surfaces de béton
Tâche 6	Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens
Tâche 7	Poser des éléments ornementaux préfabriqués
Tâche 8	Pousser les moulures de plâtre

Tableau des tâches et opérations

Parmi les principaux changements apportés aux tâches par les participants, on remarque le regroupement de deux tâches issues du rapport d'analyse de la situation de travail des plâtriers tenue en 1989, soit celles de poser du stuc et de poser du plâtre. Ainsi, la formulation de la tâche 6, « effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens », permet le regroupement de ces deux tâches, qui font toujours l'objet du travail des plâtriers. Notons également l'ajout de deux tâches, soit la tâche 2, qui consiste à ragréer une surface, et la tâche 4, qui consiste à poser des enduits acryliques.

15. Ministère de l'Éducation. Plâtrier, plâtrière : rapport d'analyse de la situation de travail, Direction de la formation professionnelle, 1989, 21 p.

16. Définition tirée du Grand dictionnaire terminologique : « Terminer complètement un travail, en supprimant par un artifice quelconque toutes les irrégularités ou tous les défauts qui peuvent subsister. »

Des précisions sur ces tâches sont présentées à la section 2.2 de ce rapport. Les autres changements apportés au tableau portent sur la formulation de certaines opérations.

Le tableau 2.1, présenté dans les pages qui suivent, décrit les tâches et les opérations effectuées par les plâtriers.

Tableau 2.1 Tâches et opérations

TÂCHES	OPÉRATIONS					
1. Tirer les joints	1.1 Évaluer le travail à faire	1.2 Choisir les matériaux et les outils	1.3 Procéder aux réparations, si nécessaire	1.4 Fixer les moules	1.5 Rubaner les joints	1.6 Rubaner les angles
	1.7 Remplir les moules et doubler les joints plats	1.8 Doubler tous les joints, les angles et les moules	1.9 Sabler	1.10 Appliquer la couche de finition	1.11 Sabler	1.12 Vérifier les travaux
	1.13 Nettoyer les lieux					
2. Ragréer une surface	2.1 Évaluer le travail à faire	2.2 Choisir les matériaux et les outils	2.3 Préparer les lieux de travail	2.4 Préparer la surface	2.5 Mélanger les produits	2.6 Appliquer les produits
	2.7 Sabler, au besoin	2.8 Nettoyer les lieux				
3. Glaiser une surface	3.1 Évaluer le travail à faire	3.2 Choisir les matériaux et les outils	3.3 Préparer les lieux de travail	3.4 Préparer la surface	3.5 Mélanger les produits	3.6 Appliquer les produits
	3.7 Sabler, au besoin	3.8 Nettoyer les lieux				
4. Poser des enduits acryliques	4.1 Évaluer le travail à faire	4.2 Choisir les matériaux et les outils	4.3 Préparer les lieux de travail	4.4 Préparer les surfaces	4.5 Sabler	4.6 Poser les moules et les coins
	4.7 Mélanger la couche de base	4.8 Rubaner les joints plats et les angles, si nécessaire	4.9 Incorporer la couche au treillis	4.10 Sabler	4.11 Appliquer la seconde couche au besoin et laisser durcir, si nécessaire	4.12 Sabler
	4.13 Appliquer un apprêt	4.14 Appliquer la couche de finition	4.15 Nettoyer les lieux			

TÂCHES	OPÉRATIONS					
5. Crépir les surfaces de béton	5.1 Évaluer le travail à faire	5.2 Choisir les matériaux et les outils	5.3 Préparer les lieux de travail	5.4 Nettoyer et apprêter les surfaces	5.5 Mélanger les produits	5.6 Appliquer les produits
	5.7 Strier s'il est nécessaire de poser une deuxième couche, et finir	5.8 Appliquer la deuxième couche, au besoin	5.9 Finir la surface	5.10 Nettoyer les lieux		
6. Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens	6.1 Évaluer le travail à faire	6.2 Choisir les matériaux et les outils	6.3 Prendre l'empreinte de l'ornement, au besoin	6.4 Fabriquer le gabarit ou l'ornement en atelier, au besoin	6.5 Préparer les surfaces	6.6 Poser les guides, si nécessaire
	6.7 Mélanger les produits	6.8 Poser les produits ou les ornements	6.9 Compléter le travail	6.10 Nettoyer les lieux		
7. Poser des éléments ornementaux préfabriqués	7.1 Évaluer le travail à faire	7.2 Choisir les matériaux et les outils	7.3 Préparer les lieux de travail	7.4 Fixer les ornements	7.5 Effectuer les réparations	7.6 Fermer les joints
	7.7 Sabler les joints	7.8 Nettoyer les lieux				
8. Pousser les moules de plâtre	8.1 Prendre connaissance du plan du gabarit	8.2 Fabriquer le gabarit	8.3 Aligner et redresser les murs et les plafonds	8.4 Poser le guide	8.5 Effectuer le mélange nécessaire	8.6 Remplir l'angle
	8.7 Pousser la moule	8.8 Fermer les onglets				

2.2 OPÉRATIONS ET PRÉCISIONS

Il importe de préciser que lors de l'atelier, les participants n'ont pas décrit les sous-opérations en lien avec les tâches et les opérations. Rappelons que les sous-opérations¹⁷ sont des actions qui précisent les opérations et permettent d'illustrer des détails du travail, tels que des méthodes et des techniques. Elles décrivent les éléments de réalisation d'une opération et correspondent aux sous-étapes des tâches.

L'information qui suit regroupe des renseignements complémentaires sous forme de précisions correspondant à l'ensemble des tâches du plâtrier présentées précédemment.

Tableau 2.2 Précisions sur les tâches

TÂCHE 1 : Tirer les joints
Précisions Le travail s'effectue dans une grande variété de situations. Les endroits sont parfois difficiles d'accès, et les risques pour la sécurité sont élevés.
TÂCHE 2 : Ragrée une surface
Précisions Cette tâche consiste à préparer, réparer ou retoucher une surface existante, qui n'est pas neuve. Le plâtrier utilise des enduits calcaires tels que plâtre, mortier, ciment, stuc, agrégats ou autres. Le travail peut s'effectuer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un bâtiment, seul (80 % du temps) ou en équipe (20 % du temps), et sous la supervision du contremaître, du client ou de l'entrepreneur.
TÂCHE 3 : Glaiser une surface
Précisions Selon les participants, la tâche consiste à appliquer une couche mince d'enduit calcaire visant à rendre une surface neuve ou semi-finie. Ce travail s'effectue dans le but d'uniformiser une surface, que ce soit sur des murs exposés au soleil ou à la lumière, sous une dalle de béton (plafond) ou à la suite d'un ragréage important. Le travail peut s'effectuer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans les secteurs résidentiel et commercial, seul ou en équipe de deux, à l'occasion sans supervision, ou sous la supervision du contremaître.

17. La définition est extraite du *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession* (glossaire, p. 4).

TÂCHE 4 : Poser des enduits acryliques**Précisions**

Il s'agit d'une tâche en évolution, en raison de l'introduction des enduits liquides. Le travail peut s'effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur, en équipe, sous la supervision du chef d'équipe ou du contremaître.

TÂCHE 5 : Crépir les surfaces de béton**Précisions**

Cette tâche est très exigeante physiquement, car le plâtrier doit souvent travailler dans une position accroupie. Le travail peut s'effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur, en équipe, sous la supervision du contremaître.

TÂCHE 6 : Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens**Précisions**

Bien que cette activité soit effectuée plus rarement de nos jours, elle relève encore du métier de plâtrier. Les participants conviennent de formuler la tâche de façon à y inclure la pose du stuc et du plâtre, de même que d'autres matériaux tels que les agrégats, les moulures et les ornements anciens. Le travail peut s'effectuer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, seul (50 % du temps) ou en équipe (50 % du temps), avec peu de supervision par le contremaître.

TÂCHE 7 : Poser des éléments ornementaux préfabriqués**Précisions**

Le travail peut s'effectuer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (exemple : ornement sur un système acrylique), dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, en équipe, avec ou sans supervision.

TÂCHE 8 : Pousser les moulures de plâtre**Précisions**

Selon certains participants, cette tâche requiert une expertise particulière. Le travail peut s'effectuer à l'intérieur d'un bâtiment, dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, en équipe, sous la supervision d'un compagnon spécialisé.

2.3 CONDITIONS DE RÉALISATION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

2.3.1 CONDITIONS DE RÉALISATION

Bien que les données relatives aux conditions de réalisation aient été recueillies pour chacune des tâches du métier auprès des participants, ces renseignements ont été regroupés dans un seul tableau aux fins du rapport. Rappelons que les conditions de réalisation¹⁸ sont les modalités et les circonstances qui ont un impact déterminant sur la réalisation d'une tâche et qui font état notamment de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement d'une tâche.

Le tableau 2.3 décrit ces conditions, dans les pages qui suivent.

Tableau 2.3 Conditions de réalisation¹⁹

CONDITIONS DE RÉALISATION	
Lieux de travail par secteur	Description ²⁰
Secteur institutionnel et commercial	Comme le définit la loi, le secteur de la construction de bâtiments, y compris les installations et les équipements physiquement rattachés ou non à ces bâtiments, réservés principalement à des fins institutionnelles ou commerciales ainsi que toute construction qui ne peut être comprise dans les secteurs résidentiel, industriel ou génie civil et voirie (art. 1.01 33, p. 9).
Secteur génie civil et voirie	Comme le définit la loi, le secteur de la construction d'ouvrages d'intérêt général, d'utilité publique ou privée, y compris les installations, les équipements et les bâtiments physiquement rattachés ou non à ces ouvrages, notamment la construction de routes, aqueducs, égouts, ponts, barrages, lignes électriques et gazoducs (art. 1.01 34, p. 13).
Secteur industriel	Comme le définit la loi, le secteur de la construction de bâtiments, y compris les installations et les équipements physiquement rattachés ou non à ces bâtiments, réservés principalement à la réalisation d'une activité économique par l'exploitation des richesses minérales, la transformation des matières premières et la production de biens (art. 1.01 35, p. 10).

18. La définition est extraite du *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession* (glossaire, p. 3).

19. Liste non exhaustive.

20. Les descriptions des lieux de travail sont issues des conventions collectives 2007-2010.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Secteur résidentiel	Comme le définit la loi, le secteur de la construction de bâtiments ou d'ensemble de bâtiments contigus, y compris les installations et les équipements physiquement rattachés ou non à ces bâtiments, dont au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la superficie, excluant celle de tout espace de stationnement, est réservée à l'habitation et dont le nombre d'étages au-dessus du sol, excluant toute partie de sous-sol et vue de toute face du bâtiment ou de l'ensemble de bâtiments, n'excède pas six dans le cas de bâtiments neufs ou huit dans les autres cas (art. 1.01 24, p. 7).
---------------------	--

Note : *Aucun des participants présents à l'atelier n'effectue de travaux dans le secteur génie civil et voirie.*

Consignes

Les consignes verbales communiquées au plâtrier sont transmises par :

- l'entrepreneur général, le contremaître ou le gérant de projet;
- le client ou le propriétaire;
- l'architecte;
- le designer ou le décorateur;
- le fabricant.

Les consignes écrites proviennent :

- des plans et devis (principalement des extraits du devis qui concernent les travaux à effectuer par le plâtrier);
- du plan du gabarit (lorsqu'il s'agit de travaux relatifs au moulage);
- des listes de déficiences (retouches à effectuer en lien avec le service après-vente).

Références

Au besoin, les plâtriers consultent les fiches techniques des produits (pose, mélanges, etc.), la documentation du fabricant sur les produits à appliquer, la charte des couleurs et des finis, les avenants de modifications, les manuels de sécurité et les fiches signalétiques du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Matières premières, outillage et équipement

On trouve à l'**annexe 1** du présent rapport une liste des ressources matérielles utilisées par les plâtriers dans l'exercice de leur métier.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Risques pour la santé et la sécurité

On trouve à l'**annexe 2** du présent rapport une liste des principaux risques liés aux tâches et aux opérations du métier de plâtrier, ainsi que les mesures préventives applicables.

Les participants ont mentionné les risques suivants :

- outils tranchants;
- blessures musculaires;
- respiration de la poussière due au sablage;
- coupures;
- chutes lors du travail en hauteur sur des échafaudages;
- réactions cutanées;
- décharges électriques;
- chantier malpropre;
- bursites;
- mouvements répétitifs;
- blessures causées par l'utilisation du malaxeur;
- travail en chambre électrique;
- brûlures pour la peau et les yeux (produits qui contiennent de la chaux, etc.).
- trous sur le chantier;
- vapeurs nocives (colle, chaux, autres produits);

2.3.2 CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les critères de performance ont été recueillis pour chacune des tâches. Ils permettent d'évaluer si ces dernières sont effectuées de façon satisfaisante. Les critères portent sur des aspects tels la quantité et la qualité du travail effectué, le respect d'une procédure de travail, les attitudes adoptées, etc. Le tableau 2.4 décrit ces critères.

Tableau 2.4 Critères de performance

TÂCHE 1 : TIRER LES JOINTS	
Critères de performance	
<p>Pour les résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Uniformité de la surface • Disposition droite des moulures métalliques • Propreté du travail <p>Pour le respect de normes, de règles ou de procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect du Code du bâtiment • Respect des recommandations des fabricants • Respect des plans et devis • Respect des règles de santé et de sécurité <p>Pour l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débrouillardise • Décisions rapides et judicieuses 	<p>Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des outils • Utilisation correcte des techniques de travail • Choix des matériaux appropriés <p>Pour la manifestation de qualités particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration • Sensibilité tactile • Bonne force physique • Minutie • Rapidité d'exécution
TÂCHE 2 : RAGRÉER UNE SURFACE	
Critères de performance	
<p>Pour les résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Uniformité de la surface • Propreté du travail <p>Pour le respect de normes, de règles ou de procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect du Code du bâtiment • Respect des recommandations des fabricants • Respect des plans et devis • Respect des règles de santé et de sécurité <p>Pour l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débrouillardise • Décisions rapides et judicieuses 	<p>Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des outils • Utilisation correcte des techniques de travail • Choix des matériaux appropriés <p>Pour la manifestation de qualités particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration • Sensibilité tactile • Bonne force physique • Minutie
TÂCHE 3 : GLAISER UNE SURFACE	
Critères de performance	
<p>Pour les résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Uniformité de la surface <p>Pour le respect de normes, de règles ou de procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect du Code du bâtiment • Respect des recommandations des fabricants • Respect des règles de santé et de sécurité <p>Pour l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débrouillardise • Décisions rapides et judicieuses 	<p>Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technique de travail appropriée • Utilisation appropriée des outils <p>Pour la manifestation de qualités particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souci d'une bonne condition physique • Recherche du travail bien fait • Dextérité manuelle • Sensibilité tactile • Bonne vision

TÂCHE 4 : POSER DES ENDUITS ACRYLIQUES**Critères de performance****Pour les résultats attendus**

- Propreté
- Bon sablage de l'isolant
- Uniformité des finis et couleurs
- Base pleine grandeur
- Treillis appropriés

Pour le respect de normes, de règles ou de procédures

- Respect des plans et devis
- Respect des règles de santé et de sécurité
- Respect du Code du bâtiment

Pour l'autonomie

- Débrouillardise
- Décisions rapides et judicieuses

Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique

- Respect des étapes de travail
- Propreté de l'outillage
- Travail synchronisé

Pour la manifestation de qualités particulières

- Force physique
- Rapidité d'exécution
- Sens du travail en équipe

TÂCHE 5 : CRÉPIR LES SURFACES DE BÉTON**Critères de performance****Pour les résultats attendus**

- Propreté
- Absence d'efflorescence
- Uniformité des finis
- Moulures adéquates (vinyle, zinc)

Pour le respect de normes, de règles ou de procédures

- Respect des plans et devis
- Respect des règles de santé et de sécurité
- Respect du Code du bâtiment

Pour l'autonomie

- Débrouillardise
- Décisions rapides et judicieuses

Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique

- Travail synchronisé
- Choix des outils appropriés
- Respect des cures

Pour la manifestation de qualités particulières

- Force physique
- Rapidité d'exécution
- Sens du travail en équipe

TÂCHE 6 : EFFECTUER DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE FINIS ET D'ORNEMENTS ANCIENS**Critères de performance****Pour les résultats attendus**

- Restauration fidèle aux anciens finis
- Finition impeccable
- Utilisation du produit d'origine, si possible

Pour le respect de normes, de règles ou de procédures

- Respect des normes de santé et sécurité au travail
- Respect des normes de préparation des surfaces
- Protection adéquate des lieux
- Respect du Code du bâtiment

Pour l'autonomie

- Débrouillardise
- Décisions rapides et judicieuses

Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique

- Technique de travail appropriée
- Choix approprié des produits

Pour la manifestation de qualités particulières

- Recherche du travail bien fait
- Attitude positive
- Patience
- Souci d'une bonne condition physique
- Dextérité manuelle
- Sensibilité tactile

TÂCHE 7 : POSER DES ÉLÉMENTS ORNEMENTAUX PRÉFABRIQUÉS**Critères de performance****Pour les résultats attendus**

- Finition impeccable
- Propreté
- Uniformité

Pour le respect de normes, de règles ou de procédures

- Respect des fiches signalétiques de produits
- Respect du périmètre de travail
- Respect des règles de santé et de sécurité
- Respect du Code du bâtiment

Pour l'autonomie

- Débrouillardise
- Décisions rapides et judicieuses

Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique

- Choix des matériaux appropriés
- Technique de travail appropriée
- Utilisation adéquate des outils

Pour la manifestation de qualités particulières

- Souci d'une bonne forme physique
- Ordre et propreté
- Respect
- Dextérité manuelle
- Créativité

TÂCHE 8 : POUSSER LES MOULURES DE PLÂTRE**Critères de performance****Pour les résultats attendus**

- Finition impeccable
- Propreté
- Uniformité

Pour le respect de normes, de règles ou de procédures

- Respect de la recette
- Respect des fiches signalétiques des produits
- Respect des règles de santé et de sécurité
- Respect du Code du bâtiment

Pour l'autonomie

- Débrouillardise
- Décisions rapides et judicieuses

Pour l'utilisation d'un outil ou d'une technique

- Choix des matériaux appropriés
- Technique de travail appropriée
- Utilisation adéquate des outils

Pour la manifestation de qualités particulières

- Souci d'une bonne forme physique
- Ordre et propreté
- Respect
- Dextérité manuelle
- Créativité

2.4 FONCTIONS

Les fonctions correspondent à un ensemble de tâches liées entre elles. Cet ensemble peut être défini par les résultats du travail ou par une séquence de réalisation.

Bien que les participants n'aient pas eu le temps de se prononcer en la matière, deux fonctions se dégagent pour le métier de plâtrier :

- Une fonction liée à la **pose d'enduits**, et regroupant les tâches suivantes :
 - Tâche 1 : Tirer les joints
 - Tâche 2 : Ragréeer une surface
 - Tâche 3 : Glaiser une surface
 - Tâche 4 : Poser des enduits acryliques
 - Tâche 5 : Crépir les surfaces de béton

- Une fonction liée à la **réalisation de travaux spécialisés**, et regroupant les tâches suivantes :
 - Tâche 6 : Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens
 - Tâche 7 : Poser des éléments ornementaux préfabriqués
 - Tâche 8 : Pousser les moulures de plâtre

3. DONNÉES QUANTITATIVES SUR LES TÂCHES

3.1 OCCURRENCE

Les données relatives à l'**occurrence** renseignent sur le pourcentage de plâtriers qui exercent une tâche dans un même secteur de l'industrie de la construction. Les données présentées au tableau 3.1 sont des moyennes des résultats des 13 participants²¹. Elles rendent compte non seulement des données des participants consultés, mais aussi de l'ensemble des plâtriers qui travaillent dans les entreprises représentées. Les tâches sont classées **de la plus fréquente à la moins fréquente**, selon les résultats de la moyenne des quatre secteurs.

Tableau 3.1 Occurrence des tâches

Tâche	Moyenne des quatre secteurs
1. Tirer les joints	90 %
2. Ragréer une surface	85 %
3. Glaiser une surface	80 %
4. Poser des enduits acryliques	47 %
5. Crépir les surfaces de béton	25 %
6. Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens	15 %
7. Poser des éléments ornementaux préfabriqués	33 %
8. Pousser les moulures de plâtre	8 %

Interprétation des résultats

Les constats suivants se dégagent quant à la nature du travail :

- les tâches 5, 6 et 8 sont celles qui sont les moins représentées au sein des entreprises;
- les tâches 1, 2 et 3 sont celles qui sont les plus communément requises et les plus disponibles quant aux spécialités des entreprises;
- on dénote une certaine spécialisation au sein des entreprises quant aux tâches 5, 6, 7 et 8.

21. Trois des treize plâtriers présents à l'atelier travaillent pour le même employeur, mais dans des régions différentes.

3.2 TEMPS DE TRAVAIL

Le **temps de travail**, aussi exprimé en pourcentage, représente le temps alloué par les participants consultés à chacune des tâches, sur une base annuelle. De plus, le tableau 3.2 présente le nombre de participants qui n'exécutent pas certaines tâches du métier, selon les secteurs d'activité.

Tableau 3.2 Temps de travail alloué aux tâches

Tâche	Moyenne du temps de travail des participants pour les quatre secteurs
1. Tirer les joints	70 %
2. Ragréer une surface	8 %
3. Glaiser une surface	4 %
4. Poser des enduits acryliques	16 %
5. Crépir les surfaces de béton	1 %
6. Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens	moins de 1 %
7. Poser des éléments ornementaux préfabriqués	1 %
8. Pousser les moulures de plâtre	moins de 1 %

Interprétation des résultats

La compilation des données a permis de dégager les constats suivants :

- les tâches 1 à 5, en lien avec la pose d'enduits, représentent le plus grand pourcentage du temps de travail des participants, la tâche 1 étant celle dont le résultat est le plus élevé, soit 70 % du temps de travail des participants, tous secteurs confondus;
- les tâches 6, 7 et 8, en lien avec la réalisation de travaux spécialisés, représentent le plus faible pourcentage du temps de travail des participants.

3.3 IMPORTANCE DES TÂCHES ET DIFFICULTÉ DE RÉALISATION

Importance des tâches

On estime l'importance d'une tâche aux conséquences plus ou moins fâcheuses que peut avoir le fait de mal l'exécuter ou de ne pas l'exécuter du tout. L'importance est évaluée à l'aide de l'échelle suivante :

1. Très peu importante : Une exécution moins réussie de la tâche n'entraîne pas de conséquences sur la qualité du résultat, les coûts, la santé et la sécurité, etc.
2. Peu importante : Une mauvaise exécution de la tâche pourrait entraîner des coûts minimes, mener à l'obtention d'un résultat insatisfaisant ou occasionner des risques de blessures ou d'accidents mineurs, etc.
3. Importante : Une mauvaise exécution de la tâche pourrait entraîner des coûts supplémentaires importants, des blessures, des accidents, etc.
4. Très importante : Une mauvaise exécution de la tâche pourrait avoir des conséquences très importantes en termes de coûts, de sécurité, etc.

Difficulté de réalisation des tâches

La difficulté de réalisation d'une tâche est évaluée à l'aide de l'échelle suivante :

1. Très facile : La tâche comporte peu de risques d'erreur; elle ne requiert pas d'effort physique ou mental notable. L'exécution de la tâche est moins difficile que la moyenne.
2. Facile : La tâche comporte quelques risques d'erreur; elle requiert un effort physique ou mental minime.
3. Difficile : La tâche comporte plusieurs risques d'erreur; elle requiert un bon effort physique ou mental. L'exécution de la tâche est plus difficile que la moyenne.
4. Très difficile : La tâche comporte un risque élevé d'erreur; elle requiert un effort physique ou mental appréciable. La tâche compte parmi les plus difficiles du métier.

Les données présentées au tableau 3.3 sont des moyennes des résultats des participants à l'atelier.

Tableau 3.3 Importance et difficulté des tâches

Tâche	Importance	Difficulté
1. Tirer les joints	3,8	2,8
2. Ragraier une surface	3,5	2,5
3. Glaiser une surface	3,5	2,1
4. Poser des enduits acryliques	3,9	2,8
5. Crépir les surfaces de béton	3,4	2,1
6. Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens	3,7	4
7. Poser des éléments ornementaux préfabriqués	3,7	3
8. Pousser les moulures de plâtre	3,7	4

Importance : Le chiffre « 1 » indique la tâche la moins importante; le chiffre « 4 », la plus importante.

Difficulté : Le chiffre « 1 » indique la tâche la moins difficile à exécuter; le chiffre « 4 », la plus difficile à exécuter.

4. CONNAISSANCES, HABILITÉS ET ATTITUDES

L'analyse de profession a permis de préciser un certain nombre de connaissances, d'habiletés et d'attitudes nécessaires à l'exécution des tâches. Celles-ci sont transférables, c'est-à-dire qu'elles sont applicables à une variété de tâches et de situations.

On présente dans les pages qui suivent les connaissances, habiletés et attitudes qui, selon les participants à l'atelier, sont considérées comme étant essentielles pour l'exécution des tâches.

4.1 CONNAISSANCES

Mathématiques appliquées

- Connaissances relatives aux opérations mathématiques de base, à l'application de la règle de trois et aux calculs de pourcentages
- Calculs de dimensions, de surfaces et d'angles
- Théorème de Pythagore
- Systèmes de mesures international et impérial, conversion d'unités de mesure
- Prise de mesures
- Estimation (quantité de matériaux requis, dimensions)
- Utilisation d'une calculatrice

Chimie des matériaux

- Connaissances sur les produits et leurs caractéristiques
- Notions relatives à la composition des matériaux et mélanges
- Notions relatives à la compatibilité entre produits et matériaux
- Notions relatives au dosage lors du mélange de produits

Lecture et interprétation de plans

Information relative aux :

- finis (tableau des finis)
- types de matériaux

- dimensions (longueur, hauteur, largeur, profondeur), aux surfaces et aux volumes
- conventions graphiques
- échelles de mesure

Interprétation de devis

Information relative aux :

- caractéristiques techniques (type de peinture, nombre de couches à appliquer, critères esthétiques requis).

Santé et sécurité au travail

La connaissance et l'application des règles de santé et de sécurité au travail sont essentielles, pour pratiquer le métier. Les plâtriers doivent adopter un comportement sécuritaire dans l'exercice de leur travail.

Les plâtriers doivent connaître certaines notions d'ergonomie en ce qui a trait :

- aux techniques et aux postures de travail;
- à la manipulation du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Communication

- Relations interpersonnelles
- Travail d'équipe
- Capacité d'écoute
- Gestion de situations difficiles avec le client, l'entrepreneur, le contremaître, les autres corps de métiers

4.2 HABILITÉS

Les habiletés sont des « savoir-faire ». Elles se divisent en trois catégories : cognitives, motrices et perceptives.

Habilités cognitives

Les habiletés cognitives ont trait aux stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice du travail.

Les principales habiletés cognitives nécessaires aux plâtriers sont les suivantes :

- la résolution de problèmes (trouver des solutions à des problèmes techniques ou à des contraintes);
- la planification du travail (afin de prévoir l'organisation prioritaire du travail, le partage des tâches au besoin, les horaires, le matériel requis, etc.).

Habilités motrices

Les habiletés motrices ont trait à l'exécution de gestes et de mouvements. Les principales habiletés motrices nécessaires aux plâtriers sont les suivantes :

- la coordination des gestes;
- la dextérité manuelle.

Habilités perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment, par les sens, ce qui se passe dans son environnement. Les principales habiletés perceptuelles nécessaires aux plâtriers sont les suivantes :

- le sens du toucher, pour la manipulation de la truelle et d'autres outils, pour déceler les imperfections sur les surfaces, pour vérifier la texture des produits et la bonne composition des mélanges;
- le sens de l'observation, afin de déceler des imperfections, de faire des jeux d'ombrage, etc.;
- la capacité de se situer dans l'espace, afin de prévoir ses déplacements sur les plates-formes d'échafaudage.

4.3 ATTITUDES

Les attitudes sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres ou avec son environnement. Elles traduisent des savoirs-être. Les principales attitudes nécessaires aux plâtriers sont les suivantes²² :

- patience
- concentration
- souci du détail
- fiabilité
- vaillance
- souci de la propreté
- ponctualité
- constance
- persévérance
- souci de la qualité du travail
- honnêteté

22. Les attitudes n'apparaissent pas nécessairement par ordre d'importance.

5. SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION

Au cours de l'atelier d'analyse de profession, les participants du métier ont formulé un certain nombre de suggestions concernant la formation. Elles sont reproduites ci-dessous.

Formation initiale :

- On suggère d'augmenter le temps de pratique pour l'ensemble des tâches, en particulier pour le tirage des joints.
- Le programme actuel menant au diplôme d'études professionnelles comporte trop d'apprentissages théoriques qui ne sont pas nécessaires à la pratique du métier (ex. : calculer une pente de toit). Ceux-ci devraient être restructurés, de façon à s'arrimer davantage à la réalité du métier.
- La durée accordée à certains apprentissages menant au diplôme d'études professionnelles est trop longue. Un expert mentionne, à titre d'exemple, que les 30 heures consacrées à l'apprentissage du montage d'un échafaudage sont beaucoup plus qu'il n'en faut.
- Un accent particulier devrait être mis sur l'enseignement des méthodes et des techniques de travail en lien avec les principes d'ergonomie.
- On recommande d'inclure un stage dans la formation.
- Les élèves devraient avoir accès à de plus grandes surfaces de travail, pour l'apprentissage du métier.
- Plus de temps devrait être consacré au développement d'attitudes et de comportements professionnels chez les élèves.
- Il faudrait revoir les périodes de scolarité qui se terminent à la mi-mai, car les employeurs n'embauchent pas de plâtriers à ce moment de l'année.
- Les critères de sélection des élèves devraient être revus, afin de privilégier ceux qui démontrent plus d'intérêt pour le métier.

Pour le perfectionnement :

- Des cours brefs, faciles d'accès, et s'adressant uniquement aux compagnons devraient être offerts.
- Les plâtriers devraient avoir accès à des mises à jour sur les nouveaux produits.
- Des cours sur la lecture de plans et la gestion de chantiers devraient être proposés.

Annexes

MATIÈRES PREMIÈRES, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT

Durant l'atelier, on a présenté aux participants des listes de matières premières, d'outillage et d'équipement provenant du rapport d'analyse de la situation de travail de 1989²³ et du guide organisationnel accompagnant le programme d'études professionnelles en plâtrage (5286) approuvé par le MELS en 2003.

On trouve dans les pages qui suivent, pour chacune des tâches, la liste des outils, de l'équipement et des matières premières utilisés par les plâtriers.

23. Ministère de l'Éducation. *Plâtrier, plâtrière : rapport d'analyse de la situation de travail*, Direction de la formation professionnelle, 1989, 21 p.

Tableau A.1 Matières premières, outillage et équipement

TÂCHE 1 : TIRER LES JOINTS

Outils et équipement

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Appareil de chauffage d'appoint • Balai • Aspirateur • Banc • Bazooka • Bloc à poncer • Brosse • Cisaille • Cisaille de ferblantier • Pince à sertir (<i>clincher</i>) avec masse de caoutchouc • Compresseur avec cloueur • Couteau à joint • Couteau à gypse • Couteau à mastic • Couteau pointu • Couteau flexible • Craie • Crayon • Échafaudage roulant (Baker) • Échafaudage • Échelle • Éponge • Équerre • Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais avec corde d'assujettissement) • Escabeau • Fil à plomb • Finisseur d'angle • Grattoir à mur et à plancher • Hachette à plâtre | <ul style="list-style-type: none"> • Ligne de craie • Lime • Machine à joint • Marteau de menuisier • Masque à sabler • Mélangeur • Mélangeur portatif • Multiprise • Niveau à bulle, niveau à laser et ruban à mesurer au laser • Palette d'angle • Pilon • Pinceau • Plaque de gicleur • Ponceuse télescopique • Porte-mortier • Porte-rouleau • Pulvérisateur manuel • Rallonge avec lumière • Râpe • Règle • Rouleau d'angle • Ruban à mesurer • Sableuse à main et manche télescopique • Sableuse électrique • Sac à clous • Seau • Spatule • Tournevis à pointe cruciforme • Tournevis électrique • Truelle • Ventilateur |
|--|--|

Matières premières

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Colle • Composé à joint à prise chimique (Durabond) • Ciment à joint • Plâtre à prise lente | <ul style="list-style-type: none"> • Plâtre de Paris • Ruban à joint • Ruban en fibre de verre |
|--|---|

TÂCHE 2 : RAGRÉER UNE SURFACE

Outils et équipement

- Agitateur pour perceuse (mélangeur)
- Agrafeuse
- Appareil de chauffage d'appoint
- Balai
- Aspirateur
- Banc
- Bloc à poncer
- Brosse
- Cisaille
- Cisaille de ferblantier
- Couteau à joint
- Couteau à gypse
- Couteau à mastic
- Couteau pointu
- Couteau flexible
- Craie
- Crayon
- Règle de plâtrier (*darby*)
- Échafaudage
- Échelle
- Éponge
- Équerre
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Fil à plomb
- Finisseur d'angle
- Grattoir à mur et plancher
- Hachette à plâtre
- Ligne de craie
- Lime
- Marteau de menuisier
- Masque à sabler
- Mélangeur
- Mélangeur portatif
- Multiprise
- Niveau à bulle ou niveau à laser
- Palette d'angle
- Peigne
- Perceuse avec mèches
- Pilon
- Pinceau
- Pistolet-cloueur
- Plaques de gicleur
- Pointeur à laser
- Porte-mortier
- Pulvérisateur manuel
- Rallonge avec lumière
- Râpe
- Règle
- Rouleau d'angle
- Ruban à mesurer
- Sableuse à main et manche télescopique
- Seau
- Spatule
- Table de mélange
- Toile et plastique
- Tournevis à pointe cruciforme
- Tournevis électrique
- Truelle
- Ventilateur
- Vis et clous

TÂCHE 2 : RAGRÉER UNE SURFACE

Matières premières

- Agrégat
 - Béton (Admix)
 - Chaux hydratée
 - Ciment à joint
 - Ciment de maçonnerie
 - Coin métallique
 - Colle
 - Composé à joint à prise chimique (Durabond)
 - Eau propre
 - Enduit acrylique
 - Latte métallique
 - Mortier
 - Moulure de transition
- Moulure métallique
 - Perlite
 - Plâtre d'enduit primaire
 - Plâtre de finition sans fibres
 - Plâtre de Paris
 - Plâtre à prise lente
 - Ruban à joint
 - Ruban à masquer
 - Ruban rigide (Strait-Flex)
 - Sable
 - Stuc
 - Vermiculite

TÂCHE 3 : GLAISER UNE SURFACE

Outils et équipement

- Banc
- Brosse blé d'Inde
- Cisaille de ferblantier
- Compas
- Couteau à gypse
- Crayon
- Échafaudage roulant (Baker)
- Échafaudage
- Échelle
- Éponge
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Hachette à plâtre
- Ligne de craie
- Lime
- Marteau de menuisier
- Niveau à bulle ou niveau à laser
- Pelle à mesurer
- Perceuse et mèches
- Pilon
- Pinceau
- Porte-ruban à joint
- Porte-mortier
- Pulvérisateur manuel
- Rallonge avec lumière
- Râpe
- Rouleaux à peinture
- Ruban à masquer
- Ruban à mesurer
- Sableuse à main et manche télescopique
- Sac à clous
- Spatule
- Toile et plastique
- Tournevis à pointe cruciforme
- Truelle

Matières premières

- Agrafe
- Agrégat
- Apprêt
- Chaux
- Chaux hydratée
- Ciment à joint
- Ciment de maçonnerie
- Ciment Portland
- Clou
- Colle
- Colle à ciment
- Eau propre
- Enduit
- Enduit acrylique
- Éponge à sabler
- Matériau composite
- Mortier
- Papier abrasif
- Plâtre
- Plâtre de finition sans fibres
- Plâtre de Paris
- Retardateur de prise
- Ruban à joint
- Ruban en fibre de verre
- Ruban à masquer

TÂCHE 4 : POSER DES ENDUITS ACRYLIQUES

Outils et équipement

- Agitateur pour perceuse
- Agrafeuse
- Banc
- Baril
- Brosse blé d'Inde
- Brouette
- Compas
- Couteau à gypse
- Couteau à mastic
- Couteau
- Couteau flexible
- Craie
- Crayon
- Échafaudage
- Éponge
- Équerre
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Fil à plomb
- Flotte
- Gabarit
- Houe
- Ligne de craie
- Lime
- Machine à vaporiser le stuc
- Marteau de menuisier
- Mélangeur
- Niveau à bulle, niveau à laser et ruban à mesurer au laser
- Outils pour coins intérieurs et extérieurs
- Palette d'angle
- Peigne à strier
- Pelle
- Pelle à mesurer
- Pinceau
- Pinceau de type blanchissoir
- Pistolet à vaporiser
- Pointeur au laser
- Porte-mortier
- Poulie et corde
- Rallonge
- Râpe
- Ruban à mesurer
- Sableuse
- Sableuse à main et manche télescopique
- Sac à clous
- Seau
- Spatule
- Table de mélange
- Tournevis à pointe cruciforme
- Tournevis électrique
- Toiles et plastiques
- Truelle à marge
- Truelle à rainures
- Truelle acier
- Tuyau d'arrosage

Matières premières

- Apprêt (Primex ou Acryroll)
- Bande de renfort
- Base adhésive
- Colle à isolant
- Ciment Portland
- Eau propre
- Enduit de base
- Enduit de finition texturé
- Moulure de départ en vinyle
- Ruban à masquer
- Treillis d'armure
- Treillis standards

TÂCHE 5 : CRÉPIR LES SURFACES DE BÉTON

Outils et équipement

- Bac à mortier
- Banc
- Baril
- Brosse
- Brouette
- Cisaille
- Ciseau à froid
- Compas
- Couteau à gypse
- Couteau à mastic
- Couteau flexible
- Craie
- Crayon
- Règle de plâtrier (*darby*)
- Échafaudage
- Éclairage d'appoint
- Éponge
- Équerre
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Fil à plomb
- Flotte
- Flotte-éponge
- Gabarit
- Gratte
- Grattoirs à mur et plancher
- Houe
- Ligne à craie
- Lime
- Machine à projeter ou à pulvériser le stuc
- Marteau de menuisier
- Mélangeur
- Niveau
- Palette d'angle
- Passe-partout
- Peigne à strier
- Pelle
- Pelle à mesurer
- Perceuse
- Perceuse à mélanger avec agitateur
- Perceuse à percussion
- Petite masse ou marteau
- Pinceau
- Pistolet à vaporiser
- Pistolet-cloueur
- Pointe ciseau
- Porte-mortier
- Poulie et corde pour travaux en hauteur
- Pulvérisateur manuel
- Meule à rectifier (*grinder*, ou meuleuse)
- Règle de plâtrier
- Ruban à mesurer
- Sableuse à main et manche télescopique
- Sac à clous
- Spatule à joint
- Table de mélange
- Tournevis à pointe cruciforme
- Tournevis électrique
- Trait à la craie
- Truelle
- Truelle à marge
- Tuyau d'arrosage

TÂCHE 5 : CRÉPIR LES SURFACES DE BÉTON

Matières premières

- Béton (Admix)
- Ciment
- Ciment de maçonnerie
- Colle
- Eau propre
- Enduit acrylique
- Garniture en PVC
- Joint de dilatation et d'expansion
- Latte de départ
- Latte métallique
- Mortier
- Ruban à masquer
- Sable
- Stuc
- Vermiculite

**TÂCHE 6 : EFFECTUER DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE FINIS
ET D'ORNEMENTS ANCIENS**

Outils et équipement

- Banc
- Brosse blé d'Inde
- Ciseau à métal (Wiss)
- Compas
- Couteau à gypse
- Couteau à mastic
- Craie
- Crayon
- Échafaudage
- Échelle
- Éponge
- Équerre
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Fil à plomb
- Flotte
- Gabarit à moulures
- Hachette à plâtre
- Ligne de craie
- Lime
- Marteau de menuisier
- Mélangeur
- Niveau à bulle ou niveau à laser
- Palette d'angle
- Peigne à strier
- Pelle à mesurer
- Perceuse à mélanger avec agitateur
- Perceuse et mèches
- Pilon
- Pinceau
- Pinceau de type blanchissoir
- Pointeur à laser
- Porte-mortier
- Pulvérisateur manuel
- Rallonge avec lumière
- Râpe
- Règle de plâtrier
- Rouleau à peinture
- Ruban à mesurer
- Sableuse à main et manche télescopique
- Sac à clous
- Spatule
- Table de mélange
- Toile et plastique
- Tournevis à pointe cruciforme
- Truelle

**TÂCHE 6 : EFFECTUER DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE FINIS
ET D'ORNEMENTS ANCIENS**

Matières premières

- Agrafe
- Agrégat
- Antiadhésif
- Autres succédanés
- Chaux hydratée
- Ciment à joint
- Ciment de maçonnerie
- Clou
- Coins de fer (90° et 135°)
- Colle
- Colle à ciment
- Crin ou fibres
- Eau propre
- Enduit à prise chimique (Durabond)
- Enduit acrylique
- Éponge à sabler
- Garniture en PVC
- Garniture métallique
- Latte métallique
- Mortier
- Moulure en L
- Papier abrasif
- Perlite
- Plâtre à moulures
- Plâtre d'enduit primaire
- Plâtre de finition sans fibres
- Plâtre de Paris
- Polymère pour empreinte et silice
- Retardateur de prise
- Ruban à joint
- Ruban à masquer
- Ruban en fibre de verre
- Ruban rigide (Strait-Flex)
- Sable
- Vermiculite
- Vis

TÂCHE 7 : POSER DES ÉLÉMENTS ORNEMENTAUX PRÉFABRIQUÉS

Outils et équipement

- Banc
- Brosse blé d'Inde
- Cisaille de ferblantier
- Compas
- Couteau à gypse
- Couteau à mastic
- Couteau de travail, couteau à lame rétractable ou couteau de type OLFA
- Couteau flexible
- Craie
- Crayon
- Règle de plâtrier (*darby*)
- Échafaudage à roulettes (Baker)
- Échafaudage
- Éponge
- Équerre
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Fil à plomb
- Gabarit
- Gabarit d'angles
- Grattoir à mur et à plancher
- Hachette à plâtre
- Ligne d'aplomb
- Ligne de craie
- Lime
- Machine à pulvériser ou à projeter du stuc
- Marteau de menuisier
- Mèche
- Mélangeur
- Niveau à bulle, niveau à laser et ruban à mesurer au laser
- Pelle à mesurer
- Perceuse
- Perceuse à mélanger avec agitateur
- Pince-monseigneur (pour arracher les clous)
- Pinceau
- Pistolet à vaporiser
- Pistolet-cloueur
- Pointeur à laser
- Porte-mortier
- Rallonge avec lumière
- Râpe
- Règle de plâtrier
- Ruban à mesurer
- Sableuse à main
- Sableuse à manche
- Sac à clous
- Scie à métaux
- Scie manuelle et boîte à onglets
- Spatule à joint
- Spatule
- Table de mélange
- Tournevis
- Tournevis à pointe cruciforme
- Tournevis électrique
- Truelle
- Vis et clous

Matières premières

- Attache
- Colle
- Composé à joint à prise chimique (Durabond)
- Eau propre
- Éléments ornementaux préfabriqués
- Enduit acrylique
- Garniture en PVC
- Plâtre de Paris
- Ruban à joint
- Ruban à masquer
- Ruban en fibre de verre
- Sable
- Stuc
- Vermiculite

TÂCHE 8 : POUSSER LES MOULURES DE PLÂTRE

Outils et équipement

- Arrache-clou
- Banc
- Baril
- Brosse blé d'Inde
- Brouette
- Cisaille de ferblantier
- Compas
- Couteau à gypse
- Couteau à mastic
- Couteau flexible
- Craie
- Crayon
- Règle de plâtrier (*darby*)
- Échafaud à roulettes (Baker)
- Échafaudage
- Éponge
- Équerre
- Équipement de sécurité (lunettes de sécurité, gants de travail, casque de construction, masque à sablage et harnais de sécurité avec corde d'assujettissement)
- Escabeau
- Fil à plomb
- Gabarit
- Grattoir à mur et à plancher
- Guide de bois
- Hachette à plâtre
- Houe
- Ligne de craie
- Lime
- Marteau de menuisier
- Mélangeur
- Niveau à bulle ou niveau à laser
- Parfil
- Scie
- Peigne
- Pelle
- Pelle à mesurer
- Perceuse
- Pilon
- Pinceau
- Pinceau de type blanchissoir
- Pistolet à vaporiser
- Pistolet-cloueur
- Pointeur à laser
- Porte-mortier
- Pulvérisateur manuel
- Rallonge avec lumière
- Râpe
- Règle de plâtrier
- Ruban à mesurer
- Sableuse à main
- Sableuse à manche télescopique
- Sac à clous
- Scie à métaux
- Scie sauteuse
- Seau
- Spatule
- Table à mélanger
- Tournevis à pointe cruciforme
- Tournevis électrique
- Treillis métallique
- Truelle
- Tuyau d'arrosage
- Visseuse

Matières premières

- Béton (Admix)
- Chaux
- Chaux hydratée
- Colle
- Composé à joint à prise chimique (Durabond)
- Composé à joint
- Eau propre
- Garniture en PVC
- Latte métallique
- Plâtre à moulures
- Plâtre de finition sans fibres
- Plâtre de Paris
- Ruban à joint
- Ruban à masquer
- Ruban en fibre de verre
- Vermiculite

GRILLE DES ÉLÉMENTS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Préparée par : **Marie-Josée Aubert**, conseillère en prévention
ASP Construction

Tableau A.2 Description des sources de danger

N°	Sources de danger	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
1	Risques de chute au même niveau (glissade) - Tenue des lieux (encombrement, rebuts, trou) - Surfaces glissantes (pluie, huile)	Heurts, contusions, fractures, ecchymoses	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer les lieux de travail (ramasser les débris). • Absorber les huiles. • Appliquer un abrasif, pour rendre la surface moins glissante.
2	Risques de chute de hauteur a) Utilisation de plates-formes de travail élévatrices automotrices b) Utilisation d'un petit échafaudage mobile (Baker) c) Utilisation d'échafaudage à cadres métalliques d) Utilisation d'escabeau	Heurts, blessures internes, fractures, ecchymoses, mort, séquelles psychologiques et physiques	a) <ul style="list-style-type: none"> • Porter le harnais avec absorbeur d'énergie dans la plate-forme à mât articulée. • Délimiter l'aire de travail, pour éviter le risque de collision. • Conserver les pieds sur le plancher de la plate-forme. • Monter et descendre face à l'équipement, en s'assurant d'avoir trois points d'appui. • Maintenir les moyens d'accès et le plancher de la plate-forme propres. b) <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le dispositif de blocage des roues à chaque utilisation. • Descendre de l'échafaudage mobile, pour le déplacer. c) <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'exposition à un risque de chute de plus de 3 mètres, installer un garde-corps, porter le harnais avec absorbeur d'énergie avec un ancrage ayant une résistance à la rupture de 18 kN ou encore une corde d'assurance verticale avec caractéristiques techniques précisées au code de sécurité. • Vérifier la capacité portante du sol, installer des assises et utiliser des vérins à vis, si le terrain est en pente. • Pour chacune des sections de l'échafaudage, s'assurer d'installer les barrures verticales. • Utiliser des moyens d'accès sécuritaires. • Installer l'amarrage à la structure à des intervalles ne dépassant pas trois fois la largeur minimale de l'échafaudage. • Utiliser des madriers estampillés suivant la norme NLGA, et s'assurer que le plancher a une largeur suffisante (min. 470 mm) et que la distance entre la structure et le plancher est inférieure à 350 mm.

N°	Sources de danger	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
			d) <ul style="list-style-type: none"> • Employer un escabeau de classe 1, à capacité nominale de 250 lb. • S'assurer que les barres d'écartement sont entièrement ouvertes. • Installer sur une surface ferme et de niveau. • Choisir l'escabeau selon la hauteur à atteindre.
3	Risques chimiques <ul style="list-style-type: none"> - Colle contact - Ciment de maçonnerie, à joint - Chaux (stuc) - Poussières de silice (sable) - Émanations de monoxyde de carbone (un équipement où la combustion est incomplète) 	<ul style="list-style-type: none"> - Atteintes cutanées (dermatoses, brûlures) - Intoxication de l'organisme - Maladies respiratoires - Sensibilisation aux produits - Lésions aux yeux 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation SIMDUT. • Avoir sur les lieux de travail la fiche signalétique. • Porter la protection respiratoire et les filtres appropriés aux contaminants. • Assurer une ventilation mécanique ou naturelle. • Porter l'équipement de protection individuel approprié (gants, combinaison). • Porter des lunettes de sécurité ou une visière. • Avoir accès à l'équipement d'urgence (douche oculaire, extincteur, etc.). • Favoriser l'utilisation d'équipement dont l'alimentation est électrique.
4	Risques ergonomiques <ul style="list-style-type: none"> - Contraintes posturales/statisme - Mouvements répétés - Manutention - Difficulté de la tâche 	<ul style="list-style-type: none"> - Lésions musculo-squelettiques - Entorses - Hernies - Fatigue, inconfort, douleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une rotation des tâches, lorsque possible. • Utiliser l'équipement d'aide à la manutention. • Réaliser le mouvement de façon à mettre à contribution les plus grosses masses musculaires. • Exécuter le mouvement le plus possible dans la zone de confort. • Connaître les techniques de manutention.
5	Risques électriques <ul style="list-style-type: none"> - Contacts avec source électrique (fils, boîte électrique) - Outils électriques (mélangeur à ciment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Brûlures - Électrisation - Électrocution 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les outils électriques sont munis d'une double isolation. • Utiliser des extensions en bon état. • Cadenasser les installations électriques.
6	Risques liés au bruit (la source provient de l'environnement de travail)	<ul style="list-style-type: none"> - Perte auditive - Surdit� professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Isoler la source de bruit. • Porter un équipement de protection auditive (bouchons, coquilles).
7	Risques liés à des outils (r�pe, lime, couteau à mastic ou à gypse, truelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Coupures, lacérations 	<ul style="list-style-type: none"> • Ranger la lame dès que l'opération est complétée. • Manipuler la truelle avec soin.
8	Risques liés aux conditions climatiques (humidité, froid, chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothermie, arthrite 	<ul style="list-style-type: none"> • Boire de l'eau intervalles réguliers.
9	Risques psychosociaux (stress)	<ul style="list-style-type: none"> - Anxiété, épuisement professionnel, problèmes cutanés 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des horaires de travail réguliers. • Assurer une bonne planification des travaux (limiter les retards des corps de métiers en amont).

Tableau A.3 Sources de danger par tâche et opération

Légende

0	Le risque est nul.
+	Le risque est faible.
++	Le risque est moyen.
+++	Le risque est élevé.

1. Les niveaux de risque sont notés en fonction de l'exposition aux sources de risque, et non en fonction de la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

N°	Opérations	Risques de chute au même niveau	Risques de chute de hauteur	Risques chimiques	Risques ergonomiques	Risques électriques	Risques liés au bruit	Risques liés à des outils	Risques liés aux conditions climatiques	Risques psychosociaux
TÂCHE 1 Tirer les joints										
1.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
1.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	++	++	0	0
1.3	Procéder aux réparations, si nécessaire	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.4	Fixer les moules	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.5	Rubaner les joints	+++	+++	+	+++	++	++	+++	+++	+
1.6	Rubaner les angles	+++	+++	+	+++	++	++	+++	+++	+
1.7	Remplir les moules et doubler les joints plats	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.8	Doubler tous les joints, les angles et les moules	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.9	Sabler	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.10	Appliquer la couche de finition	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.11	Sabler	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
1.12	Vérifier les travaux	++	++	+	+	+	++	+	++	++
1.13	Nettoyer les lieux	++	+	+	+	+	++	0	++	+

N°	Opérations	Risques de chute au même niveau	Risques de chute de hauteur	Risques chimiques	Risques ergonomiques	Risques électriques	Risques liés au bruit	Risques liés à des outils	Risques liés aux conditions climatiques	Risques psychosociaux
TÂCHE 2 Ragréer une surface										
2.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
2.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	++	++	0	0
2.3	Préparer les lieux de travail	++	++	++	++	++	++	+	++	0
2.4	Préparer la surface	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
2.5	Mélanger les produits	+	+	+++	++	+	++	+	++	++
2.6	Appliquer les produits	+++	+++	+++	+++	++	++	++	+++	++
2.7	Sabler, au besoin	+++	+++	+++	+++	++	++	++	+++	+
2.8	Nettoyer les lieux	+	+	++	+	0	++	0	++	+
TÂCHE 3 Glaiser une surface										
3.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
3.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	0	++	0	0
3.3	Préparer les lieux de travail	++	++	++	++	++	++	+	++	0
3.4	Préparer la surface de travail	+++	+++	+++	+++	++	++	+++	+++	+
3.5	Mélanger les produits	+	+	+++	+	+	++	+	++	++
3.6	Appliquer les produits	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	++	++
3.7	Sabler, au besoin	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	++	+
3.8	Nettoyer les lieux	+	+	+	+	0	++	0	++	+
TÂCHE 4 Poser des enduits acryliques										
4.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
4.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	++	++	0	0
4.3	Préparer les lieux de travail	++	++	++	++	++	++	+	++	0
4.4	Préparer les surfaces	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.5	Sabler	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++

N°	Opérations	Risques de chute au même niveau	Risques de chute de hauteur	Risques chimiques	Risques ergonomiques	Risques électriques	Risques liés au bruit	Risques liés à des outils	Risques liés aux conditions climatiques	Risques psychosociaux
4.6	Poser les moulures et les coins	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.7	Mélanger la couche de base	++	++	++	++	++	++	++	++	++
4.8	Rubaner les joints plats et les angles, si nécessaire	+++	+++	+	+++	+	++	++	++	++
4.9	Incorporer la couche au treillis	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.10	Sabler	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.11	Appliquer la seconde couche au besoin et laisser durcir, si nécessaire	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.12	Sabler	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.13	Appliquer un apprêt	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.14	Appliquer la couche de finition	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
4.15	Nettoyer les lieux	+	+	+	+	0	++	++	++	+
TÂCHE 5 Crépir les surfaces de béton										
5.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
5.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	++	++	0	0
5.3	Préparer les lieux de travail	++	++	++	++	++	++	+	++	0
5.4	Nettoyer et apprêter les surfaces	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
5.5	Mélanger les produits	++	++	++	++	++	++	++	++	++
5.6	Appliquer les produits	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++
5.7	Strier s'il est nécessaire de poser une deuxième couche, et finir	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++
5.8	Appliquer la deuxième couche, au besoin	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++
5.9	Finir la surface	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++
5.10	Nettoyer les lieux	+	+	+	+	0	++	++	++	+

N°	Opérations	Risques de chute au même niveau	Risques de chute de hauteur	Risques chimiques	Risques ergonomiques	Risques électriques	Risques liés au bruit	Risques liés à des outils	Risques liés aux conditions climatiques	Risques psychosociaux
TÂCHE 6 Effectuer des travaux de restauration de finis et d'ornements anciens										
6.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
6.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	++	++	0	0
6.3	Prendre l'empreinte de l'ornement, au besoin	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++	++
6.4	Fabriquer le gabarit ou l'ornement en atelier, au besoin	0	0	0	0	0	++	++	0	0
6.5	Préparer les surfaces	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++
6.6	Poser les guides, si nécessaire	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	++
6.7	Mélanger les produits	++	++	++	++	++	++	++	++	++
6.8	Poser les produits ou les ornements	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	++	++
6.9	Compléter le travail	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	++	++
6.10	Nettoyer les lieux	+	+	+	+	0	++	++	++	+
TÂCHE 7 Poser des éléments ornementaux préfabriqués										
7.1	Évaluer le travail à faire	++	++	0	0	0	++	0	++	0
7.2	Choisir les matériaux et les outils	0	0	0	0	0	++	++	0	0
7.3	Préparer les lieux de travail	++	++	++	++	++	++	+	++	0
7.4	Fixer les ornements	++	+++	++	+++	++	++	++	++	++
7.5	Effectuer les réparations	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	++	++
7.6	Fermer les joints	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++
7.7	Sabler les joints	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	++	++
7.8	Nettoyer les lieux	+	+	+	+	0	++	++	++	+

N°	Opérations	Risques de chute au même niveau	Risques de chute de hauteur	Risques chimiques	Risques ergonomiques	Risques électriques	Risques liés au bruit	Risques liés à des outils	Risques liés aux conditions climatiques	Risques psychosociaux
TÂCHE 8 Pousser les moules de plâtre										
8.1	Prendre connaissance du plan du gabarit	0	0	0	0	0	++	0	+	0
8.2	Fabriquer le gabarit	0	0	0	0	0	++	++	0	0
8.3	Aligner et redresser les murs et les plafonds	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++
8.4	Poser le guide	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	++
8.5	Effectuer le mélange nécessaire	+	+	+++	+	+	++	+	+	0
8.6	Remplir l'angle	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
8.7	Pousser la moulure	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
8.8	Fermer les onglets	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++